Le Senat
Ottawa Ont

3e ANNÉE, No. 45. MANITOBA. SAMEDI, 18 AVRIL, 1874.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, notes du Canada: on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

# LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " ...... 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

N. D. Gagnier & Cie. Editeurs-Proprietaires.

## Reponse au Dr. Lynch.

(*Suite.*)

Après la rébellion, le comité national des métis fit même exception en faveur du Dr. Schultz et de Ch. Mair. Au lieu de les confondre avec les autres prisonniers, il leur permit d'accepter de la compagnie de la Baie d'Hudson, de Monsieur John McTavish des appartements très confortables et de les habiter avec leurs dames. Le Dr. Lynch a vu tout cela de ses yeux pourtant, et l'histoire de Begg, l'ennemi des Métis, est là pour prouver la fausseté des assertions du Dr. Lynch. Quant aux autres prisonniers, ils furent réellement bien traités. Ils eurent toujours leurs trois repas par jour, de la même nourriture que les soldats métis avaient. Thé, sucre, pemmican et pain, en outre le gouvernement provisoire qui fut proclamé le 8 décembre, le lendemain de la Rébellion de la troupe du capitaine Lynch, leur laissa l'avantage de ... des mets préparés qui ne manquerent pas une fois de leur apporter des personnes charitables de Winnipeg.

Un nommé Granston employait tout son temps à leur transporter ces vivres. Après la formation du gouvernement provisoire, le Dr. Lynch dit que le drapeau fenien fut arboré par les métis. Cela est faux. Les métis ont un drapeau qu'ils ont toujours subordonné au drapeau britannique et ce drapeau est le drapeau fleur de lys.

Une feuille de trèfle y fut inséré en l'honneur des irlandais leurs amis.

Mais depuis que M. O'Donoghue a voulu devenir fenien, tout le monde sait que cette feuille de trèfle a été ôtée du drapeau des métis soumis à l'Angleterre.

L'histoire de Begg est là pour prouver qu'au milieu des évènements de décembre, le gouverneur McTavish, resta libre. Le Dr. Lynch dit que la propriété privée fut pillée de toutes parts.

Il n'y eut de confisqué dans ce moment là par le gouvernement provisoire que ce qui appartenait au Dr. Schultz et les armes de la troupe du capitaine Lynch lui même.

Le Dr. Lynch veut montrer par certains alinéas écrits par M. D. A. Smith que ce monsieur n'a jamais reconnu le gouvernement provisoire; mais le Dr. Lynch a le soin de se contredire lui-même en écrivant ce qui est arrivé à M. Smith lors de la condamnation à mort du major Boulton. M. Smith, suivant le Dr. Lynch lui-même, demanda à Riel d'épargner Boulton. Riel répondit à M. Smith qu'il épargnerait Boulton à une condition. Le commissionnaire impérial et canadien accepta et remplit les conditions du président du gouvernement provisoire et ainsi il a obtenu la grâce de Boulton. Que le lecteur juge lui même de cette affaire.

Monsieur Smith employa son influence à faire reconnaître le gouvernement provisoire.

Le Dr. Lynch dit qu'à la réunion de la convention, les délégués choisirent le juge Black pour président. Il ne dit pas que c'est Riel qui l'a nommé. Mais Alex. Begg dit que c'est Riel.

Le Dr. Lynch dit qu'après que monsieur Smith eut invité la convention à envoyer des délégués à Ottawa, Riel prit possession de la convention. Il dit que la convention fut entourrée par des gardes armés et que ceux d'entre les membres qui refusèrent de voter selon le gré de Riel furent expulsés par la force. L'Honorable M. A Boyd a refusé de voter pour ou contre M. Riel comme président. M. Boyd donna ses raisons: c'était parce que ses constituants ne l'avaient pas autorisé à s'occuper de cette question. Qu'on demande à M. A Boyd s'il a été expulsé de la convention. D'autres membres autorisés par leurs constituants à voter pour ou contre le Président Riel voulurent manquer directement à leur mandat en parlant d'imiter l'honorable M. A. Boyd. M. Riel fit voir à la convention qu'il fallait que ces messieurs fissent leur devoir en votant pour ou contre sa présidence, que s'ils refusaient, quoique présents, de voter sur cette question-là, il ferait motion, lui, pour que la convention retranchât les votes qu'ils avaient donnés durant le cours de toutes les délibérations antécédentes. MM. John Fraser et John Sutherland, maintenant sénateurs à Ottawa, les déterminèrent à voter comme eux. Les minutes de la convention sont là. Elles peuvent être consultées.

Le Dr. Lynch en mentionnant la convocation de la convention des 40 délégués ne dit pas par qui elle avait été demandée. Mais il arrange de façon à faire comprendre que c'est M. Smith qui a été l'auteur de cette idée. Le lecteur peut se désabuser en voyant encore l'histoire de Begg. Begg dit que c'est Riel et non pas M. Smith qui est la cause de la convention des 40 délégués par tout le pays. il a demandé des faveurs au président de ce gouvernement et il les a obtenues à certaines conditions. A-t-il, oui ou non, reconnu le gouvernement provisoire?

Le Dr. Lynch prétend que l'attitude de M. D. A Smith a fait changer de programme à Riel. Le programme a toujours été le même depuis le commencement de sa résistance jusqu'à la fin. Il n'en a pas dévié un seul instant.

Voici les trois premières résolutions de ce programme qui a été publié en Canada dans le *Courrier de St Hyacinthe*, durant l'automne de 69, et qu'il est par conséquent impossible de mettre en doute.

1o. Les métis canadiens français de la Rivière-Rouge se déclarant sujets loyaux de Sa Majesté la Reine d'Angleterre

2o. Les métis canadiens-français de la Rivière-Rouge reconnaissent à l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson tout le bien que son gouvernement a fait au pays. Et sans faire attention aux fautes et à la forme de ce gouvernement, les métis canadiens-français lui savent gré du bien accompli par lui.

3o L'honorable compagnie de la Baie d'Hudson se retirant maintenant du gouvernement de ce pays, les métis canadiens-français se déclarent prêts à passer par ce changement là.

Riel a fondé le comité national des métis sur ce programme d'idées. Il a établi le gouvernement provisoire sur le même programme. C'est si vrai qu'Alexander Begg qui est un ennemi des métis dit dans son histoire des troubles de la Rivière-Rouge qu'il y a au milieu de tous ces troubles un fait remarquable, c'est que depuis le commencement jusqu'à la fin, il ... tant du plan qu'il avait de faire avec le Canada des arrangements qui fussent sanctionnés par le parlement canadien.

Le Dr. Lynch dit que beaucoup de partisans de Riel se détachèrent de lui en faveur de M. D. A. Smith. Cela n'est pas exact.

Voici la vérité. Après que M. le grand Vicaire Thibault et le colonel de Salaberry eurent, dans le mois de janvier 1870, comme on peut le voir dans l'histoire de Begg, reconnu le gouvernement provisoire et fait connaître l'objet de leur mission à ce gouvernement, comme ces messieurs étaient chargés de la part du Canada de promesses et d'assurances que Riel et son Conseil trouvèrent ne pas garantir encore suffisamment les droits des anciens colons, les Metis généralement dire qu'il leur fallait des garanties plus expresses. Alors le gouverneur McTavish fit circuler le bruit que Riel avait brûlé les papiers les plus importants de la Commission Canadienne. Sur cette rumeur les métis crièrent bien haut que si Riel avait fait cela, ils le rejetteraient. Pour voir si cette accusation contre leur chef étaient fondée, MM. Chs. Nolin et Pierre Léveillé, représentants influents des métis sous le gouvernement provisoire, demandèrent une assemblée publique. C'est M. D. A Smith qui poussaient ces deux hommes à demander une assemblée. Son plan était d'abattre Riel et le gouvernement provisoire à la faveur de cette assemblée.

Quant à Messieurs Nolin et Léveillé, leur seul dessein en cela était de fournir au peuple réuni les preuves de la véracité ou de la fausseté des accusations portées contre Riel, et en même temps d'avoir la lecture publique de tous les papiers de Monsieur D. A. Smith comme commissionaire, afin de pouvoir en juger d'une manière tout à fait ouverte et publique.

Monsieur D A. Smith avait laissé ses papiers à Pembina. Riel alla le trouver avec un grand nombre de ses partisans dans la soirée du 16 janvier et lui dit: Monsieur, vous voulez renverser le gouvernement provisoire. Nous avons suivi toutes vos démarches depuis que vous êtes commissionaire impérial et canadien. Mais puisque au lieu de vous présenter franchement comme tel et comme il vous convient, vous vous amusez à travailler contre nous, je vous annonce que si vous ne dites pas et ne prouvez pas sur le champ ce que vous êtes, je vous fais transporter en dehors des lignes. Monsieur Smith répondit: Vous demandez donc à m'entendre comme commissionaire. Je vous dis, répliqua Riel, qu'il est temps que vous parliez et que vous agissiez franchement avec nous. Je vous demande cela.

Monsieur Smith fit venir ses papiers par Monsieur Hadesty, escorté par un nommé ... Lagimodière, soldat de Riel.

Messieurs Pierre Léveillé, Angus McKay et John Grant allèrent sur le chemin de Pembina, au devant de Monsieur Hadesty, ils le rencontrèrent à la Rivière aux Gratias, le 17 janvier, à 40 milles du Fort Garry. Monsieur Angus McKay prit les papiers d'entre les mains de Monsieur Hadesty, et ils enjoignirent à Modeste Lagimodière, soldat de Riel de les suivre.

Cependant, un bon nombre de gens hostiles à Riel parlaient d'aller lire les papiers de Monsieur D. A. Smith au Fort de Pierre, qui est à 18 milles plus bas que le Fort Garry, et sur la Rivière Rouge, et d'y former ensuite un autre gouvernement provisoire. Riel, avec de ses soldats, alla rencontrer les papiers et bien décidé de les empêcher de gagner le Fort de Pierre, il les escorta jusqu'aux portes du Fort Garry. Le 18 janvier au matin, monsieur D. A. Smith reçut dans l'enceinte du Fort Garry, ses papiers de commissionnaire. Les esprits étaient dangereusement montés dans tout le pays; mais surtout l'effervescence était grande au Fort Garry.

Après bien des pourparlers, Riel déclara qu'il n'y aurait pas d'assemblée publique sans la permission du gouvernement Provisoire. Messieurs Chs. Nolin et Pierre Léveillé qui, comme nous l'avons dit, voulaient seulement entendre la lecture publique des papiers de commission de monsieur Smith et connaître si Riel avait été accusé à tort ou avec raison, dirent à Riel, en leur qualité de chefs du parti de ceux qui partageaient leurs idées, qu'il lui appartenait en effet, comme président du gouvernement provisoire, de fixer le jour et l'heure de l'assemblée. Monsieur D. A. Smith était obligé de compter avec Nolin et Léveillé. Il dut en passer par leur décision. Le 18 janvier, à 11 heures A. M. Riel convoqua en conséquence cette assemblée du peuple pour le lendemain, 19 janvier à midi; ce n'est donc pas monsieur Smith qui a convoqué l'assemblée en question.

Durant toute la nuit du 18 au 19 janvier, et toute l'avant-midi du 19, et à l'ouverture de l'assemblée, Riel et ses soldats insistèrent auprès des accusateurs de Riel pour qu'ils produisissent leurs preuves. Comme ces accusations n'étaient que des inventions, ceux qui les avaient répandues restèrent dans la confusion. Les métis de ... se rallièrent en plus grand nombre que jamais autour du gouvernement provisoire. MM. Chs. Nolin et Pierre Léveille donnèrent sans hésitation leur adhésion publique et complète à la politique du Président du gouvernement provisoire.

Toute la colonie de Selkirk a vu cela. Et des centaines de personnes peuvent encore attester la vérité.

Le Dr. Lynch dit que le lendemain le peuple ne put pas librement exprimer son ... déploiement de force avec lequel Riel chercha à l'intimider. Mais dans la phrase suivante, le Dr. Lynch contredit ce qu'il vient d'avancer. Car il affirme que le peuple presque unanimement se prononça en faveur d'une soumission paisible au Canada. Le D. Lynch a raison de dire qu'il se prononça presqu'unanimement en faveur de quelque chose, mais il a tort de dire que ce quelque chose était sa soumission paisible au Canada.

Le peuple fut presqu'unanime en faveur de la lecture de tous les papiers de M Smith. Pendant l'assemblée Riel objecta à la lecture de certains papiers qui lui paraissaient d'un caractère tout à fait privé et non officiel. Mais chaque fois l'assemblée jugea de ces objections comme il lui plut, si bien que l'assemblée par son vote, demanda et obtint la lecture de tout ce que Monsieur D. A. Smith jugea à propos de lui dire.

Il y a une seconde chose que l'assemblée vota, je ne dirai pas presque unanimement mais même d'une voix tout à fait unanime. Et cette chose fut la demande que Riel lui-même leur fit d'ordonner une convention de 40 représentants du peuple pour le 25 janvier. C'est par cette proposition que l'assemblée se forma le 20.

Le Dr. Lynch n'a pas dit que sur le soir du 19, le premier jour de l'assemblée, un nommé John Bourke fit motion de délivrer par la force les prisonniers du gouvernement provisoire. Il ne dit pas non plus qu'aussitôt après cette menace les soldats métis commandés par Lépine dispersèrent les émeutiers de Bourke. Messieurs Chs. Nolin et Pierre Léveillé s'avancèrent hardiment contre les ennemis du gouvernement Provisoire, qu'ils mirent en fuite; que des anglais paisibles et estimables persuadèrent Bourke de retirer sa motion; ce qui ramena tout dans l'ordre.

Le Dr. Lynch dit qu'il y avait mille hommes à cette assemblée. Comme il était en prison pendant tout ce temps là, le Dr. Lynch n'est pas tenu de savoir que cette assemblée comptait 2.200 hommes.

Selon le Dr. Lynch, M. D. A. Smith trouva qu'il ne pourrait rien faire de bon avec les assemblées publiques. Mais il me semble que si M. Smith contraignit, par cette assemblée Riel à ne plus parler d'annexion aux Etats-Unis, s'il est vrai qu'il obtient que le peuple se prononça en faveur d'une soumission paisible au Canada il devait être content du résultat de son travail. Mais non, il y a une réticence dans la pensée du Dr. Lynch. M. Smith trouva qu'il n'avait pu rien faire avec les assemblées publiques parcequ'il n'avait pas réussi à renverser le gouvernement provisoire, et à décapiter Riel, Lépine et tout le Conseil du peuple.

(*A continuer.*)




# LE METIS.

Samedi, 18 Avril, 1874.


## Parlement Federal.

(*Emprunté aux Dépêches du Free Press.*)

Lundi et mardi, le télégraphe a été sous le contrôle du gouvernement en conséquence d'un changement de tarif.

Lundi la chambre a été occupée à discuter la résolution de M. Mills concernant la reconstruction projetée du Sénat. Rien n'a été fait dans l'affaire Riel.

Mardi après midi, M. Cunningham proposa une résolution à l'effet d'assigner le procureur-général Clarke de comparaitre à la barre de la chambre le lendemain (mercredi), alléguant que les Cours de Manitoba n'avait pas droit de mettre Riel en accusation ou d'émaner des warrants pour son arrestation.

L'Hon. M. Blake dit que la question est très-importante; mais Clarke est parti pour le Sud, en dehors de la juridiction de la chambre.

La motion fut retirée.

L'Hon. M. Cartwright présenta le budjet, et parla jusqu'à six heures. Il reprit à la séance du soir et parla jusqu'à 8.30. L'état financier du pays indique un million et demi de déficit. Le gouvernement devra prélever un revenu additionnel de $3,000,000. Il proposa des résolutions augmentant les droits de douanes sur certains articles, tels que les cigares, spiritueux, eaux fortes, les engins, machines, objets de fantaisies, etc., etc. L'augmentation de droits date du 15 avril.

Mardi après midi, l'Hon. M. Laird, ministre de l'Intérieur déclara, en réponse au Dr. Schultz, que le gouvernement avait pris en considération la question d'un octroi de terre aux chefs de familles Métis, et aux anciens colons.

M. Bowell, secondé par le Dr. Schultz propose la résolution suivante:

Que Louis Riel, membre de Provencher, ayant été accusé de meurtre, et un acte d'accusation ayant été trouvé fondé contre lui et des warrants ayant été émanés par les Cours de Manitoba pour son arrestation, et le dit Louis Riel ayant refusé de se trouver présent à sa place dans cette Chambre, jeudi, le 9 avril, que le dit Louis Riel soit expulsé de cette Chambre.

L'Hon. M. Holton, secondé par M. Macolm Cameron, proposa en amendement que, vu que le comité de l'Hon Donald A. Smith est occupé à faire une investigation sur les troubles du Nord-Ouest et la question de l'amnistie, les procédés de la chambre sur cette question soient suspendus jusqu'à ce que le rapport du comité de M. Smith soit mis devant la Chambre.

M. Mousseau, secondé par M. Baby, proposa en amendement à l'amendement qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté demandant l'émission d'une amnistie à tous ceux qui ont eu quelque participation dans les troubles de 1869-70.

Des discours furent prononcés par MM. Bowell, White, de Hastings, White, de Renfrew Nord, Davis, de l'Ile du Prince Edouard, McKay Right, en faveur de la motion d'expulsion.

L'Hon. M. McKenzie dit qu'il votera pour l'expulsion, parce qu'il avait été clairement prouvé à la satisfaction de la chambre, que Riel est un fugitif de la justice, et qu'il est en conséquence non qualifié à s'associer avec d'honorables membres. Il ajouta qu'il était en faveur d'une amnistie pour tous ceux qui n'étaient coupables que d'offenses politiques dans le Nord Ouest, mais qu'il ne favoriserait pas une amnistie à ceux qui étaient concernés dans le meurtre. La question de savoir si l'action de Riel en ordonnant l'exécution de Scott était une offense politique ou non, est une question qui doit être déterminée par des Cours de loi compétentes.

M. Holton dit que la chambre avait nommé un comité pour considérer la question sous toutes ses faces. Avant le rapport de ce comité, et pendant ses opérations, il est illogique et injuste d'essayer à forcer la chambre de voter sur la question d'expulsion.

M. Macolm Cameron interpella Sir John A. McDonald et lui demanda de dire si son gouvernement avait, oui ou non, reconnu le gouvernement provisoire.

Sir John A. McDonald refusa de répondre.

Le Dr. Schultz dit que les officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et non Riel, étaient la cause des troubles du Nord Ouest. Il prétend que Riel n'a jamais représenté qu'un cinquième de la population. Il dénonce la Compagnie et s'oppose à l'amnistie pour deux raisons: 1o. parce qu'elle occasionnera des troubles semblables à la Saskatchewan; 2o. parce qu'elle aurait un mauvais effet sur les sauvages.

A la séance du soir, M. McKenzie présenta la proclamation émanée au sujet des troubles du Nord Ouest.

M. Rochester parla contre le personnel du comité de M. Smith.

L'Hon. M. Cauchon pria M. Mousseau de retirer son amendement, vu que le moment était mal choisi pour décider cette question. Il supplia la chambre de donner au comité le temps de connaitre les faits et révélations qu'on était en droit d'attendre.

M. Donald A. Smith défend sa position. Il dit qu'il avait agi vis-à-vis des habitants du Nord Ouest de manière à obtenir la confiance du gouvernement Impérial, du gouvernement fédéral et de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Comme commissaire à Manitoba, il n'avait jamais reçu un seul centin, ayant payé ses dépenses de sa propre poche.

M. Cunningham dit que le Dr. Schultz ayant brisé la prison pour s'en évader, était lui même un fugitif de la justice. Il accusa John Bruce d'avoir été complice d'O'Donoghue dans l'invasion fénienne. Il attaqua le procureur-général Clarke, déclarant que ses motifs pour poursuivre Riel se rapportait à l'élection du Comté de Provencher. Il ajouta que les Cours de Manitoba étaient simplement des moqueries de justice; Riel ne pouvait pas obtenir justice des Cours telles qu'actuellement constituées.

L'Hon. M. Blake déplore l'acte de Riel en venant à Ottawa et en signant le rôle, acte insultant pour la chambre et le pays. L'expulsion effacera le stigmate d'avoir dans la chambre un membre qui en est indigne. Riel serait probablement réélu par les électeurs de Provencher; mais la chambre pourrait répéter l'expulsion jusqu'à ce que l'affaire soit définitivement réglée.

L'Hon. M. Dorion parla en faveur de l'amendement de M. Holton, pour que la question fut ajournée jusqu'à ce que le Comité ait fait rapport. Il dit qu'il votera contre la motion de M. Bowell, comme mal avisée.

La chambre refusa d'en venir à un vote.

L'Hon M. Dorion proposa, secondé par M. Masson, que le débat soit ajourné au lendemain, mercredi.

## La question Riel.

Cette importante question continue à occuper sérieusement l'attention de la Chambre des Communes. Toutes les haines se produisent. Mais aussi les sympathies se réveillent. Les hommes qui ont le courage de leurs convictions se déclarent ouvertement, d'autres les appuient et agissent, les plus timides se tiennent cois et attendent.

Nos ennemis se montrent à face découverte. Nous reconnaissons nos véritables amis et ceux qui le sont plus en parole qu'autrement.

Quel sera le résultat final? Telle est la question que chacun se pose. Il est assez difficile de le prédire. La Chambre cedera-elle au fanatisme avide de sang. Se fera-t-elle l'instrument complaisant des haines personnelles parties d'ici pour aller poursuivre officieusement leur proie jusqu'à Ottawa? ou daignera-t-elle se mettre au dessus des préjugés de castes, suivre les principes de la justice, de la vraie justice britannique, et écouter les voies de la modération si nécessaire pour traiter impartialement cette grave et brûlante question? La Chambre va-t-elle décider qu'il n'y a qu'Ontario dans la Puissance, que les vues les plus arbitraires d'Ontario vont prédominer absolument et sans restriction sur les autres Provinces, même dans ses ingérences les plus injustes? Voilà des questions qui sont les corollaires de la question de Riel actuellement débattue et dont la réponse importe à tous les citoyens de la Confédération.

Si la grande Province d'Ontario s'immisce aujourd'hui arbitrairement dans les affaires de Manitoba pour les régler fanatiquement, qui nous dit que demain elle ne cherchera pas à en faire autant dans Québec, la Nouvelle-Ecosse, ou quelqu'une des autres Provinces.

Nous le répétons, cette question n'affecte pas seulement Manitoba, elle intéresse à un haut dégré toute la confédération.

Nous espérons donc que nos représentants fédéraux prendront la chose en sérieuse considération, et y regarderont deux fois avant d'en venir au résultat si fanatiquement convoité par Ontario.

## Le Vote sur l'Expulsion.

Une dépêche d'Ottawa reçue hier annonce que le vote sur la motion de Bowell, et les amendements de Holton et de Mousseau a été pris jeudi soir.

M. Bowell avait proposé l'expulsion de Riel.

M. Holton a proposé en amendement d'ajourner le vote sur la question jusqu'à ce que le rapport du comité de M. Smith ait été mis devant la chambre.

M. Mousseau proposa en amendement une adresse demandant une amnistie pour les personnes impliquées dans les troubles de 1869-70.

M. Masson a parlé longuement en faveur de l'amendement de M. Mousseau. Plusieurs autres membres français se prononcèrent contre l'expulsion.

Le vote fut pris.

L'amendement de M. Mousseau a été perdu par 27 contre 137.

L'amendement de M. Holton fut aussi perdu par 76 contre 117.

La motion Bowell fut ensuite mise aux voix et emportée par 123 contre 68.

Aussitôt après le vote, le Dr. Schultz, secondé par Bowell, a proposé l'émission d'un bref pour l'élection d'un membre dans le Comté de Provencher. La motion fut adoptée.

### NOUVELLE ELECTION DANS PROVENCHER.

L'expulsion de M. Riel de la Chambre des Communes va nécessiter une nouvelle élection. Nous ne savons pas encore ce que feront les électeurs du Comté de Provencher, mais nous sommes presque certain qu'ils vont ré élire M. Riel par une majorité plus forte que celle du mois de février.

## Un repit.

Bruce et Béchard ne publient rien cette semaine. Ils se préparent dans le recueillement et la mortification à imaginer de nouvelles révélations à effet, à fabriquer de nouvelles diatribes, pour foudroyer le *Métis* et ses rédacteur. Seulement, c'est dommage que leur terrible engin, au lieu de recéler dans ses flancs la foudre qui tue, ne produit que d'inoffensifs pétards qui amusent. C'est Bruce qui bourre et Béchard tient la mèche. Le coup part, et tout le monde continue à se bien porter. Ainsi donc pas d'explosion cette semaine. Attendons à la semaine prochaine.

## M. Hay reelu.

Le siége de St. Andrew Sud à la Législature Locale a été rendu vacant par la résignation de M. Hay qui se présentait pour la Chambre des Communes. L'élection d'un membre pour remplir la vacance a eu lieu le 7 courant. Il y avait deux candidats sur les rangs, M. Hay, l'ex membre, et M. John Gunn. M. Hay a été ré élu par 14 voix de majorité.

## Obituaire.

La mort vient de moissonner à la fleur de l'âge, une de ces âmes d'élite qui ont abandonné le monde pour consacrer leur existence au service du Seigneur. La Sœur Marguerite Anne McCullough est décédée à l'Hôpital Général de St. Boniface lundi, le 13 avril courant, à l'âge de 23 ans, 10 mois et 13 jours.

Elle était née en Irlande et fut amenée très jeune à Montréal, où elle reçut son éducation. Entrée à dix-sept ans dans la bienfaisante Institution des Sœurs de la Charité fondée par la Révérende Mère Youville, elle a passé six ans et trois mois en Religion, pratiquant à un haut degré les précieuses vertus que l'on admire dans les cloitres.

Elle souffrait depuis assez longtemps de la maladie qui l'a emportée, la consomption. L'automne dernier, se voyant affaiblir tous les jours, elle voulut venir à la Rivière-Rouge dans l'espoir que le changement de climat pourrait lui être favorable. Elle fit le voyage en compagnie de la Revde. Sœur Lamy. Arrivée ici, elle eut du mieux pendant quelque temps. Mais ensuite, la maladie reprit son empire, et lundi dernier à 8 heures A. M sa belle âme quittait la terre pour aller jouir de la félicité d'une vie meilleure.

Son service a eu lieu mercredi matin, à la Chapelle du Couvent.

## Henry McConville.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la mort de Henry McConville décédé à Winnipeg, samedi 11 courant. Ses funérailles ont eu lieu à la Cathédrale de St. Boniface, mardi, à 7 heures, où un service a été chanté par le Revd. M. Dugast. Un bon nombre d'amis le Winnipeg et de St. Boniface s'étaient rendus pour lui rendre les derniers devoirs.

Henry McConville est né le 21 avril, 1835, à Joliette, P.Q. et a fait ses études au Collége de l'Assomption. Il a été admis au barreau du Bas-Canada en 1864 et ensuite au barreau de Manitoba en 1871. S'il eut voulu se livrer attentivement à sa profession, ses talents lui auraient indubitablement fait une belle position.

Lundi après midi, M. Foucher ancien condisciple du défunt fit transporter le corps à sa résidence à St. Boniface. Dès samedi M. Foucher communiqua par télégraphe avec la famille McConville à Joliette et fut chargé par les parents de prendre possession des effets du défunt et gérer ses affaires ici. Il a d'abord été question de faire transporter son corps à Joliette, et M. Foucher l'a, pour cette fin, fait mettre dans un cercueil de zinc. Il s'attend de jour en jour à recevoir l'ordre de l'expédier.

## CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur,

Ma correspondance de la semaine dernière a eu son effet. Le *Nor Wester*, qui avait voulu avocasser la cause de Dupont, se rétracte. Trompé par Dupont, il avait annoncé que l'Hon Salomon Hamelin et M. Charette faisaient partie d'un certain comité dont Dupont était le président. Cette semaine il dit que MM. Hamelin et Charette lui ont écrit pour l'informer qu'ils n'ont rien à faire avec tel comité. Comme ces messieurs sont partisans de la noble cause que Dupont poursuit, ce digne Dupont a cru qu'entre amis, il ne fallait pas se gêner, et qu'il pouvait prendre les noms de ces deux bons amis pour en faire les vice-président et secrétaire d'un comité qui n'existe pas. Mais ses deux honorables amis lui font fausse route. Ils ont honte d'appartenir à son comité imaginaire, et Dupont passe pour un imposteur sans scrupule. Ce que d'ailleurs tout le monde savait depuis longtemps. Au revoir!

*Un qui sait.*

Winnipeg, 15 avril, 1874.

## Nouvelles Locales.

— Les malles de l'Est commencent a être irrégulières. Celle de mercredi n'est arrivée que jeudi fort tard.

— La neige était presque toute fondue et les chemins commençait à être sec, lorsqu'hier matin nous avons eu quelques pouces de neige nouvelle.

— La glace de la rivière devient mauvaise. Il y a passablement d'eau près des bords.

— Jeudi, à neuf heures, il a été chanté à la Cathédrale un service solennel pour le repos de l'âme du Cardinal Barnabo.

— Il se fait beaucoup de conjectures sur l'arrivée du premier steamboat.

## Nouvelles d'Ottawa.

— Lorsque M. Riel s'est rendu aux Edifices Parlementaire pour se faire assermenté par le Greffier, il était accompagné du Dr. Fiset, député de Rimouski. Le Dr. Fiset est l'ancien condisciple de M. Riel au Collége de Montréal.

— L'Hon M. Archibald, actuellement Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, a été assigné à comparaitre devant le Comité de M. D. A. Smith.

— La brochure de Mgr. Taché sur l'amnistie a été publié en anglais à Ottawa, au commencement de la semaine dernière. Le *Nouveau Monde* a commencé a publié la version française.

— Les Sénateurs conservateurs se sont réunis en Caucas, avec l'Hon. M. Chapais pour président, et ont decidé de retirer leur appui à Sir John A. McDonald, s'il ne veut rien faire pour Riel.

M. John McTavish a été examiné devant le Comité de M. Smith.

— Le Procureur-Général Clarke, dans son examen devant la Chambre des Communes, a déclaré qu'en fevrier dernier, il s'était joint lui même a un Etachement de police en sa qualité de Juge de Paix pour aller capturer Riel.

— Il vient de paraitre à Toronto un nouveau journal, ayant nom *The Nation*. C'est un journal hebdomadaire, de 16 pages.

## Academie Saint Denis

On lit dans le *Courrier du Canada* :

Il y a eu, hier, a la Grande Salle du Séminaire une charmante petite soirée, une réunion de famille, où les charmes toujours nouveaux de la littérature classique ont captivé si bien, que l'auditoire, faisant trève aux ennuis de la vie pratique, a goûté près des muses un delicieux quart d'heure.

On remarquait dans l'assistance Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque, l'Hon. M. Chauveau, MM. L. H. Huot, L. Belleau, C. Pelletier, E. Myrand, etc., et plusieurs élèves de l'Université.

M. le secrétaire accuse réception pour le premier semestre de l'année académique 1873-74, de 345 devoirs entrés au cahier d'honneur. Après la lecture du rapport, M. le G. V. Hamel procéda à la collation des grades académiques.

*Académiciens* : En Réthorique : M. Joseph Bourassa ; en Seconde : MM. Eugène Gauvreau, John Carey, et Eugène Belleau.

Cinq nouveaux candidats et 23 aspirants reçurent leurs insignes. Au nombre des morceaux choisis récités pendant la séance, nous avons spécialement remarqué ceux qui suivent : *La Messe de Minuit* par M. J. Dallaire ; *Le Ménestrel* par M. J. Carey. *Un ami du Canada à un ami de la Jamaïque pour l'inciter au retour* par Edmond Bernier ; *le discours de Walter Raleigh* par M. Bourassa, *Au loup, au loup* par Achille Routhier, et *Imogène* par M. Eugène Gauvreau.

"*Le Ménestrel*" par M. John Carey, a eu, croyons nous les honneurs de la soirée. Ce morceau magnifique ressemble par son ineffable mélancolie à ces vieilles rapsodies gaéliques des bardes d'Ossian. Un style brillant, harmonieux comme la harpe du chantre de l'*Emeraude des Mers*, un enthousiasme vrai pour toutes les gloires de la patrie, un cœur, une âme ravis du triomphe des ancêtres, voilà ce que l'on admire, ce que l'on applaudit dans le travail intelligent d'un élève de seconde.

"*La Messe de Minuit*" mérite une mention spéciale. Il y a, dans cette narration, une naïveté, une fraicheur de style que Mde. Tastu ne désavouerait pas.

Le chant et la musique étaient à la hauteur de la circonstance, et l'académie St. Dennis a su, comme toujours, offrir à l'auditoire un bouquet tout parfumé de littérature et d'harmonie.

M. John. Carey, dont il est question dans ce compte rendu, est le fils de Daniel Carey, Ecr., de Winnipeg, Protonotaire de la Cour du Banc de la Reine.

## Une ancienne connaissance.

Le *Courrier des Etats Unis* a reçu la communication suivante :

Monsieur le rédacteur,—Dans le numéro du *Herald* en date du 25 février dernier, un certain Ls. de Plainval a fait un compte-rendu plus ou moins fantastique et véridique des séances du Club des Travailleurs de langue française

Personne n'aurait songé à relever l'inexactitude de ses dires ; il faut bien que tout le monde vive...même les policiers ! mais le dit Plainval s'est permis d'attaquer notre vie privée et notre honneur.

Pour ce fait, étant plus parfaitement designé que mon frère Gustave, j'ai deposé une plainte entre les mains du juge Otterbourg qui a délivré un *warrant* en vertu duquel le sieur de Plainval a été arrêté ce matin.

Il aura maintenant à rendre compte de ses calomnies devant la justice.

Je compte, Monsieur le rédacteur, sur votre impartialité pour l'insertion de cette lettre.

Agreez, etc.,

ELIE MAY.

C'est le même de Plainval qui était chef de police de Manitoba, et qui le printemps dernier annonça qu'il se rendait à la Pointe-de-Chênes et fila a grand train vers Pembina Quelques mois plus tard, il décampait en grande hâte de Montreal sans prendre le temps de remettre l'argent de ses associés qui par hasard se trouvait dans ses poches.—*Note édit.*

## POESIE.

### Les quatre Ages du cœur.

Petit enfant, j'aimai d'un amour tendre
Ma mère et Dieu, saintes affections !
Puis mon amour aux fleurs se fit entendre,
Comme aux oiseaux et comme aux papillons.
J'aimai d'amour jusqu'au soleil superbe,
J'aimai la brise aux chants harmonieux,
Le ver luisant, cette étoile de l'herbe,
L'étoile d'or, ce ver luisant des cieux.

Un peu plus tard, je jurai que ma vie
Appartiendrait à mon premier amour ;
Puis je connus l'amour de la patrie,
Puis l'amitié dans mon cœur eut son tour.
Plus tard encore j'aimai toutes les femmes,
Et tous les arts et toutes les grandeurs ;
J'aurais juré qu'en moi brûlaient dix âmes,
J'aurais gagé qu'en moi battaient dix cœurs

Homme, à la fin, j'eus cet amour austère
Pour tous sacré, même aux folles amours,
Que, devant Dieu, dans un serment sincère,
Avec son nom l'on donne pour toujours.
Dieu m'envoya des enfants nés pour plaire ;
Ils m'ont quitté, car l'amour les surprit ;
Je les tenais de l'amour de leur mère,
Et puis un jour l'amour me les reprit.

Et maintenant, au bout de ma carrière,
J'adore encore ma femme en cheveux blancs,
Et je revois mes amours de naguère
Chez les enfants de mes petits enfants.
J'aime avec foi la terre d'espérance
Que Dieu promet au voyageur rendu,
Et, plein d'amour pour la nature immense,
Je m'en irai comme je suis venu !

C'est l'amour qui dore
De reflets joyeux
Le cœur tiède encore,
Tout cœur jeune ou vieux !
Ceux-là sont heureux
Qui sont amoureux
Et, sous l'œil des cieux,
S'en vont deux par deux !

EDOUARD PLOUVIER.

## Mariage.

A St. Norbert, le 7 courant, par le Revd. M. Fillion, M. Octave Allard, de St. Boniface, à Demoiselle Genevieve White, de St. Norbert.

# IMPRESSIONS!

# IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A L'IMRRIMERIE DU

# "METIS."

DES IMPRESSIONS DE TOUTES SORTES TELLES QUE

**Blancs de Cour pour**

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

Factums, ROLES D'EVALUATION, *LISTES ALPHABETIQUES.*

—AUSSI—

COMPTES, CARTES D'AFFAIRES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES.

DE PLUS

**CARTES DE VISITES,**

D'ADRESSES, DE COMMERCE, ETC., ETC.

**PROGRAMMES,**

**AFFICHES.**

**LIVRES,**

**BROCHURES.**

La variété et le nombre de caractère que possède l'Etablissement nous permettent d'exécuter les Impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai. Les Ateliers du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

**St. Boniface, 1er Avril, 1874.**

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL

DE

*GROSSE ET PETITE FERRONNERIE*

*POELES,*

*FERBLANTERIE,*

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

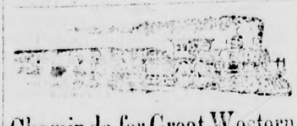
ET

MEUBLES DE MENAGE

A la

*BATISSE McKENNEY,*

WINNIPEG, MANITOBA.



## Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

*Aller et retour de Manitoba.*

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

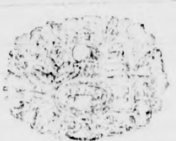
Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est moderé, l'expédition prompte, et le materiel roulant comprend toutes les [illegible].

Attention speciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
*Surintendant Gén*

Bureau de G. W.
Hamilton, Ont., 1872



JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-avis l'Eglise Methodiste.

WINNIPEG.

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIETE.

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.

## EGARÉ OU VOLÉ!

## $10 DE RECOMPENSE

A celui qui ramènera au soussigné un cheval disparu il y a près de 3 mois, et designe comme suit :

Ayant de 6 à 7 ans, poil noir ; ce cheval est très-doux et de race canadienne. Poitrail mince, croupe et hanches larges, jambes de derrière droites et sèches, boulet court et sabot plat. Il a une tache blanche à une des jambes, un peu au-dessus du boulet, e suit facilement tout étranger.

PAUL MORNEAU,
*Boucher,*
Winnipeg.

St. Boniface, 20 decembre, 1872. af

## L'HOTEL

DU

## PACIFIQUE CANADIEN

doit être bientôt preparé et arrangé pour l'hiver comme une place d'Amusement Public.

Outre la Salle Principale, dont les dimensions sont de 60 par 31, il y aura une

**Salle a Diner**

ET UNE

CHAMBRE DE TOILETTE,

AVEC UNE

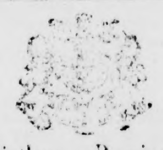
CUISINE ADJACENTE;

le tout est admirablement adapté pour BALS, ASSEMBLEES, DINERS, THEATRES, *Etc., Etc., Etc.*

*Les personnes qui désireraient les prémisses pour les fins ci-dessus voudront bien s'adresser a*

ROBERT TAIT,
ST. JAMES.

Fort Garry, 8 novembre, 1873.



## Bibliotheque Provinciale.

LES personnes ayant en leur possession des livres appartenant à la Bibliotheque Provinciale sont respectueusement priés de les remettre aussitôt que possible au Departement du Secretaire Provincial, qui est à preparer un catalogue et un grand nombre d'ouvrages importants manquent.

GEORGE ROY.

Bureau du Secretaire Provincial.
Winnipeg, 2 Fevrier, 1874. 1f

## AVIS
AUX
## Vendeurs de elleteries.

MONSIEUR A. DAOUST, vient d'ouvrir un magasin dans la maison de W. McDermott, porte voisine de M. Donaldson. Son magasin consiste en un assortiment de marchandises seches, tel que indiennes, 15 cts., étoffe à robe, 15 cts., étoffe du pays, $1 00, merinos, 50 cts., pantalons $2 50, veste, $1 50, chemises en laine, $1 50, chemise en coton, 75 cts., chausson en laine, 50 cts., chausson de coton, 25 cts., couvertes $6 00, chapeau, $1 00, ceintures flechées, $1 00 à $3 00, capeau $3 00 à $8 00, corderois 75 cts. la verge, drap $1 25 la verge.

—AUSSI—

un assortiment de chaussures, tel que bottes en veau à quatre pour $6 00, bottes en tarre, $3 50, bottines $2 00. De plus de magnifiques fusils pour le prix reduit de $20 00, et une grande quantité d'autres effets qui ont été achetés, dans une banqueroute à Montreal, à dix chelins dans le louis, qui seront vendus à six pour cent de profit.

M A. Daoust prendra toutes sortes de pelleteries en echange, il achetera aussi les souliers du pays et payera le plus haut prix en marchandises ou en argent, au bon vouloir du vendeur.

M. A. Daoust, achetera les robes de buffalo comme l'année dernière, et payera le plus haut prix.

N'oubliez pas d'aller visiter la maison Daoust, avant d'aller ailleurs, c'est là que vous acheterez à meilleur marche.

A. DAOUST.

Grande rue, Winnipeg, Manitoba.
St. Boniface, 31 Janvier, 1874.

## DEFI.

**Le Dexter, jr.** (Cheval de l'Hon. James McKay, est prêt à trotter ou ambler avec n'importe quel cheval dans la Province pour **$25.00** et au defi.

**Tout pour l'Amusement.**

Pour plus amples informations s'adresser à

C. ALLOWAY,

Winnipeg, 26 fevrier, 1874.